la différence est si considérable qu'on hésite à l'établir...

J'aime mieux quitter ces scènes de massacre et me tourner vers le grand art du peintre-poète Jules Breton. L'éminent artiste n'a qu'un envoi, une *femme de l'Artois*, mais c'est un chef d'œuvre de vérité et d'exactitude. D'ailleurs, tous les Breton font bonne figure au Salon. M. Emile Breton a des *Vieux saules* qui couvrent l'avant plan d'un adorable paysage fermé par une chaumière — dont plus d'une visiteuse rêvera, — et une *Journée d'hiver* où il gèle à pierre fendre pendant qu'un froid clair de lune fait scintiller la neige aux alentours. M. Léon Breton, dans un fort bon tableau intitulé *Au bord de la mer*, nous montre une jeune fille rose sur un bel âne noir ! c'est charmant. Enfin Mme Virginie Demont-Breton a deux envois à sensation : *Une femme de pêcheur venant de baigner ses enfants* qu'elle porte comme elle peut, nus dans ses bras, pendant qu'elle arrive sur vous en marchant sur des pierres à fleur d'eau, — et ensuite une chose délicieuse, le *Pissenlit*, soit un bébé tout nu, assis dans l'herbe et qui s'amuse à souffler le panache bien connu de la fleur mûre. Tout cela est peint avec une vaillance extrême et un souci constant de la vérité, d'ailleurs toujours obtenue. Une fière dynastie, ces Breton !

M. Ad. Lejeune (Boulogne-sur-Mer) a dramatisé le mot *Tue-la !* de M. Dumas fils. Une jeune, jeune femme en peignoir bleu vient d'être occise pour un coup de revolver. L'arme gît à côté du chapeau révélateur. C'est du pur mélodrame et je ne vois pas que cela fasse de l'effet. Néanmoins la peinture est à signaler.

Tels sont les principaux envois des artistes de ce département. Pour les autres, je puis me borner à enregistrer sommairement un *Matador* assez réussi de M. Edin, de Bois-le-Comte (Arras); deux bons tableaux, *Délinquants* et *soir d'octobre*, de M. H. Bonnefoy (Boulogne-sur-Mer) ; un sujet allégorique assez curieux mais peu clair; *Souvenirs de fête*, de M. Cazin (Samer) ; deux envois un peu haut perchés, mais que je crois convenablement travaillés, de M. Ch. Demory (Arras); deux paysages d'un vert un peu outré par M. D. Dubois (Fleurbaix) ; deux motifs jolis mais conventionnels de Mlle Victorine Dujardin (Carvin) ; un *Etang en forêt* très-juste de ton par M. de Monnecove (St-Omer) ; un paysage un peu terne de M. de Retz (Arras) ; et enfin un *Portrait* par M. Dudicourt, de Lelais.

***

Dans un prochain article, je vous parlerai, si vous le voulez bien, des artistes-sculpteurs et ensuite des dessinateurs et des architectes de votre région.

A. C.

## Bulletin Economique

**L'Enquête relative au grand canal du Nord** est ouverte. La plupart des corps officiels du pays, tous les conseils municipaux et d'arrondissement, à l'exemple du conseil général, toutes les sociétés et tous les comités industriels ; toutes les chambres de commerce et consultatives, tous les comices et sociétés agricoles se proposent d'adresser à la commission d'enquête un vœu nettement formulé en faveur du projet Flamant.

Les industriels, les commerçants, les simples particuliers peuvent envoyer leur avis à la commission d'enquête.

Il suffit d'envoyer avec cela une lettre à M. le président de la commission d'enquête, à la préfecture du Nord.

## BULLETIN DU TRAVAIL

L'*Echo du Nord* a reçu la lettre suivante :

L'article paru dans votre journal daté du mardi 17 mai dit qu'un nombre d'ouvriers peintres viennent de former entre eux une association, à l'effet d'exécuter les travaux pour leur compte à partir du 16 mai sous le titre : *L'union des ouvriers peintres*.

La chambre syndicale n'entre aucunement dans cette coopération.

L'on peut toujours s'adresser pour n'importe quels travaux, au siège sociale, rue de la Vieille-Comédie, 25.

Recevez, M. le rédacteur, mes remerciements.

Jules Delbaere, secrétaire.

L'esprit des grèves étend son action chaque jour autour de nous.

On annonçait depuis quelque temps une réunion d'ouvriers charpentiers-menuisiers à Dunkerque. La question à l'ordre du jour était un projet de demande d'augmentation de salaires.

A la date d'hier, cette corporation s'est mise en grève. Bon nombre d'ateliers ont été aussitôt fermés.

## ROUBAIX-TOURCOING
### et le Nord de la France

Vote des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur le paragraphe additionnel présenté par M. Béranger à l'article 1er du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire. — Ce paragraphe additionnel maintenait en fonctions tous les maîtres sans brevet actuellement en exercice :

Nord. — Les sénateurs du Nord ont voté contre, à l'exception de M. Fournier qui n'a pas pris part au vote; les sénateurs inamovibles ont voté pour, à l'exception de M. Testelin, qui a voté contre.

Voici les votes des sénateurs du département du Nord dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

*Ont voté pour*: MM. Dutilleul (qui n'assistait pas à la séance), général Faidherbe, Fournier, Maalst du Biest, Merlin.

*Ont voté contre* : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry.

*N'ont pas pris part au vote* : MM. Corne, Testelin et Wallon.

Le Sénat a adopté.

La compagnie des tramways du Nord vient d'expérimenter une nouvelle machine à foyer sur la ligne de Lille à Roubaix.

Postes et télégraphes.— M. Merlier, commis à Tourcoing, a été appelé à Calais.

Dans la nuit du 15 au 16 courant, des individus restés inconnus ont enlevé une botte noire, servant d'enseigne au cabaret du sieur Vervaque, rue Vaucanson et sont allés la clouer contre le portail de l'église Notre-Dame, de Roubaix.

Hier, vers 2 heures de l'après-midi, un charpentier travaillant chez M. Duthoit, brasseur, Grand'Place, à Roubaix, est tombé du second au premier étage. Malgré la hauteur de cette chute cet ouvrier n'a reçu qu'une légère blessure à la tête.

Les pompiers de Tourcoing, ont continué à fêter saint Mamert, pendant toute la journée d'hier.

Ils ont tiré des prix. Nous donnerons demain la liste des vainqueurs.

Nous avons rapporté que des discours avaient été prononcés au banquet. Celui de M. Hassebroucq a surtout produit un certain effet.

Il a parlé de la République, de son établissement définitif, de l'énergie qu'il déploierait à la défendre. Il a appelé la bonne volonté de tous à unir leurs efforts pour le maintien du gouvernement établi.

Le Maire s'est ensuite adressé au cœur des Pompiers. Il leur a agité la question de leurs intérêts de corps. Il a dit que jusqu'à présent, le matériel avait été négligé, mais que son Administration se chargerait de remédier amplement à cet état de choses.

Les Pompiers ont tous conclu de ces paroles, que le Maire de Tourcoing allait travailler à leur faire bâtir un nouvel hôtel ; c'est du reste le plus cher de leurs vœux.

Beaucoup espèrent qu'au lieu de construire un édifice, toujours coûteux, on leur donnera l'ancienne mairie sur la Grand'Place.

Nos lecteurs se souviennent de Bertaccini, l'homme cheval. Cet habile coureur vient de rencontrer son maître.

Dans une course d'hommes qui a eu lieu à Lyon, Bertaccini est tombé sur la piste au 42e tour, haletant, épuisé; on a dû le transporter chez lui, où il s'est alité immédiatement; mais, hâtons-nous de dire qu'il n'a éprouvé qu'une indisposition passagère, et que son état s'est complètement amélioré une heure après l'incident.

Le coureur kabile Abou-Adjà a couru pendant tote la durée de la course, mais avec un désavantage marqué, car il a perdu plus de huit tours de piste sur son concurrent.

C'est M. Cuzin, l'amateur lyonnais, qui seul a rempli les conditions du programme, en parcourant 65 fois la course, soit 20 kilomètres.

Constatons toutefois que ce tour de force n'a pas été accompli sans une terrible fatigue, et qu'au moment où il a touché au but, le coureur victorieux était singulièrement défait. et qu'on a dû le soutenir pour le remettre.

La Chambre syndicale des ouvriers lainiers de Tourcoing, informe MM. les Patrons que s'ils désirent ou ont besoin d'ouvriers dans l'industrie lainière, ils peuvent s'adresser au siége de la Société rue de la Latte, (chez M. Charles Ritz).

On nous annonce la mort de M. Thorain, ingénieur, professeur de l'Ecole des chauffeurs à l'Institut industriel de Lille. Il est décédé à l'âge de 70 ans, à la suite d'une cruelle maladie. Ses obsèques ont eu lieu, ce matin mercredi, à huit heures et demie.

La Société hippique française fait établir, sur l'Esplanade de la Citadelle, à Lille des écuries pour 150 chevaux et de nombreuses tribunes.

Le programme des prix, encore augmenté cette année, contient 151 prix pour la somme de 29,284 francs.

Des prix internationaux ont été créés pour les chevaux et voitures de maîtres, attelés en paire, seuls ou montés, sans distinction d'âge, de taille ou de provenance.

Des prix de classe, d'attelage, de trotteurs et de chevaux sautant les obstacles composent ce programme.

Les empoisonnements de la rue Beauharnais. — L'affaire quelque peu mystérieuse de la rue Beauharnais, à Lille, se complique de jour en jour. — M. Regnaux, qui avait été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, est toujours en proie à d'horribles souffrances et ne peut faire usage de ses bras et de ses jambes qui sont complètement paralysés.

Bien que le malade soit hors de danger, on craint qu'il ne soit retenu jusqu'à la fin de juillet à l'hôpital; Mlle Teherette, est encore également très malade, ainsi qu'un ouvrier peintre, habitant Thumesnil, qui est alité depuis le jour de l'empoisonnement.

Ainsi que nous l'avons dit, il résulte de l'enquête que cette tentative criminelle a été faite avec une forte dose d'arsenic jetée dans le robinet d'eau d'Emmerin. Ajoutons que les interrogatoires que Biette a subis à la maison d'arrêt où il est detenu, semblent avoir confirmé les soupçons qui pesaient sur lui.

Cet individu comparaitra très probablement devant la Cour d'assises du Nord, pendant la session d'août.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Crédit Général français, société anonyme au capital de 120,000,000, qui a son siège à Paris, 16, rue Le Peletier, va ouvrir une succursale dans notre ville, rue Nain, n° 4.

On sait que les services du Crédit Général français sont organisés de manière à répondre complètement aux besoins des capitalistes grands et petits qui prennent chaque jour davantage l'habitude de s'adresser à cette importante société.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la voir créer un établissement dans notre ville. Cette création va éviter à beaucoup de nos concitoyens les pertes de temps résultant de fréquents voyages à Lille.

## SOCIÉTÉ ANONYME
## de l'Hippodrome Roubaisien
(EN FORMATION)

L'assemblée générale constitutive se réunira le jeudi 2 juin prochain, en l'étude de Me DUTHOIT, notaire, à Roubaix, rue du Pays.

Cette assemblée devra constater la souscription du capital social, et le versement du quart sur chaque action ; elle nommera les premiers administrateurs et le commissaire de surveillance.

## Cour d'Assises du Nord
2e SESSION DE 1881.

Ministère publique : Me Delegorque

*Audience du mardi 16 Mai*

3e *affaire* **Complicité de vol qualifié**

Cette affaire a été appelée une première fois au tribunal correctionnel de Douai, qui a infligé au voleur 2 mois de prison, et à Masclet, son complice, 4 mois de la même peine. Masclet a interjeté appel du jugement et a demandé à être renvoyé devant la cour d'assises, les vols dont il est accusé de s'être rendu complice ayant été commis par un domestique à gages. Le prévenu se présente libre à l'audience, et déclare se nommer Masclet Michel, né à Marchiennes-Campagne, marchand-épicier, demeurant actuellement à Marcq, arrondissement de Douai. Voici les faits qui lui sont reprochés : Le 12 novembre 1880, le garde de Marcq, surprit vers 6 heures du soir, le nommé Boufflers, au service de M. E. Wiart, en flagrant délit de vol d'un sac d'avoine au préjudice de son maître; interrogé sur l'usage qu'il comptait en faire, il répondit qu'il le destinait à un nommé Masclet. Il avoua en outre qu'à trois reprises différentes, il avait déjà porté des sacs d'avoine, soustraits dans les mêmes conditions, chez Masclet. Afin de vérifier l'exactitude de ses allégations, le garde engagea Boufflers à porter comme d'habitude, à Masclet, le produit de son vol, Masclet prit le sac et l'emporta dans une pièce voisine, mais sa fille lui ayant signalé la présence du garde champêtre près de sa maison, i s'empressa de rapporter l'avoine volée.

Le prévenu nie obstinément toute participation aux vols de Boufflers, seul témoin pouvant fournir des renseignements précis, mais dont le dire peut-être suspecté. On a cependant trouvé, dans une perquisition faite chez Masclet, des sacs semblables à ceux dont se sert M. Wiart, mais cette circonstance n'est pas une preuve probante du vol; c'est aussi l'opinion du jury.

Défenseur Me Hattu.

Masclet est acquitté.

4e *affaire* **Infanticide**

Sophie Denouchan, veuve Carton, âgée de 36 ans, ménagère à Zuydcoote, habitait cette commune avec ses 3 enfants issus de son mariage; de mœurs irrégulières, elle devenait enceinte dans le courant de l'année dernière et accouchait le 1er avril au matin, d'un enfant du sexe masculin, et le lendemain, elle faisait dire à une personne de sa connaissance, la femme Deswelt, de prévenir le fossoyeur pour enterrer son enfant qui, d'après elle, serait venu mort-né.

Mise en demeure, par suite des scrupules de la femme Deswelt, de s'expliquer devant le maire de la commune, Sophie Denonchau répéta son allégation; elle essaya aussi de la maintenir devant un médecin appelé, mais elle fut forcée de reconnaître devant ces 3 personnes que son enfant avait réellement vécu. Aujourd'hui, elle essaie de revenir sur ses premiers aveux, mais elle est contre dite par la déposition du médecin qui a fait l'autopsie, le 4 avril ; il résulte en effet de l'examen que l'enfant a respiré et qu'il a dû être étouffé volontairement par la suffocation produite par un corps quelconque enroulé autour de la tête, qui a empêché l'air d'arriver aux voies respiratoires.

Délarée non coupable, l'accusée est mise en liberté.

Défenseur, Me Lefrançois

*Audience du 18 mai*

1re *affaire*. **Attentats à la pudeur**

Massin Philippe âgé de 38 ans, maçon demeurant à Cambrai, est prévenu d'attentats à la pudeur sur sa belle fille, âgée de plus de 13 ans.

Défenseur M. Deschoot.

Déclaré non coupable par le jury, l'accusé Massin et mis en liberté.

La 2me affaire, tentative de meurtre, fixée à ce jour, a été remis à la prochaine session, par suite de l'absence des principaux témoins.

## ÉPHÉMÉRIDE

Mercredi. — 18 Mai. — *Saint Yves de Chartres, évêque, confesseur.*

1577. — Mort de Philibert Delorme.

Philibert Delorme fut un des plus grands architectes de la Renaissance. C'est sur ses dessins que furent élevées les Tuileries et différents autres monuments remarquables. Il mourut en 1577.

— Lys-lez-Lannoy. — A la suite de difficultés qui se sont élevées dans le Conseil Municipal de Lys, au sujet du vote du budget, M. Delannoy, maire, vient d'envoyer sa démission au Préfet du Nord.

— Douai. — Nous avons annoncé vendredi la condamnation de Duquesne à un an de prison. En s'entendant condamner, cet individu, pris d'une fureur subite se mit à invectiver et à outrager la Cour et le jury :

« Ah ! c'est comme cela ! Canailles ! Vauriens ! Vous me condamnez quand je suis innocent ! Vous n'êtes tous que des fainéants, de la crapule ! Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas un révolver pour vous brûler à tous la g..... ! Maintenant vous pouvez me donner 10 ans ou 20 ans de prison, si cela vous fait plaisir ; je saurais au moins pourquoi je suis condamné ! »

Puis, saisissant le banc sur lequel il était assis, il le descella et brisa net les charnières.

Entraîné par les gendarmes hors de la salle d'audience, Duquesne continua à injurier les magistrats. En raison de ces faits M. l'avocat général requit contre lui l'application de la loi et la cour prononça contre Duquesne, une nouvelle condamnation à deux ans de prison, qui ne se confondra pas avec la première.

— Marquillies. — On a saisi, dans une ferme du hameau du Maisnil, quarante kilos de tabac en feuilles, ainsi qu'une machine servant à le couper. Le tout a été remis entre les mains de M. le Directeur des contributions directes à Lille. Le tabac et la machine se trouvaient sous un hangar où avaient lieu les opérations.

— Calais. — On vient de faire l'essai d'un entretien par voie téléphonique entre Douvres et Calais ; on s'est servi du câble, dont plusieurs fils restèrent cependant réservés au service télégraphique. On a parfaitement réussi : on entendait clairement et on distinguait très bien les voix de ceux qui parlaient. L'inventeur de l'appareil téléphonique dont on s'est servi à cette occasion déclare que l'entretien téléphonique entre Londres et New-York peut parfaitement se faire par voie de câble transatlantique.

## Etat-Civil de Roubaix.—

Déclarations de naissances du 16 mai. — Marie Beyt, rue Magenta, 17. — Gabrielle Mille, chemin des Couteaux, maison Motte-Bredard, 1. — Joséphine Ghys, rue Blanchemaille, cour Joye 5. — Palmyre Lima, rue Turgot, 37. — Paul Michon, rue St-André, maison Michon. — Pierre Lanneau, rue de Mouveaux, cour Frère. — Henri Scalbert, rue des Parveaus, 18. — Léopoldine Florin, rue de l'Alouette 46. — Maria Boitte, rue de Mouveaux, cour Dassonville, 8. — Ivo Vanmaele, rue des Longues-Haies, 169 — Gustave Bayart, rue Vallon, 26. — Paul Follet, rue de Flandre, 66. — Charles Aelvoet, rue Archimède, 66. — Edouard Savary, rue du Moulin, cour Descat-Dhalluin, 18.

Déclarations de décès du 16 mai. — Philomène Disdal, 36 ans, soigneuse, chemin de la Maquellerie. — Pierre Duhem, 54 ans, tisserand, rue du Nouveau-Monde, 3. — Théodore Rotthier, 5 mois, rue Blanchemaille, cour Franck, 3.

Mariages du 16. — Emile Fourmentin, 26 ans, trieur de laines, et Mathilde Scenen, 24 ans, servante. — Clément Vangansebeke, 38 ans, tisserand, et Virginie Debuck, 25 ans, bambrocheuse. — François Bosteels, 23 ans, terrassier, et Marie Vandecasteele, 30 ans, journalière. — Jules Rabaux, 27 ans, employé de commerce, et Marie Demaretz, 22 ans, tailleuse. — Victor Castel, 28 ans, sans profession, et Elvire Plaitin 26 ans, sans profession.— François Blanckaert, 21 ans, journalier, et Céline Blieck, 22 ans, journalière.

## État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 15 mai. — Jeanne Lelong, sentier de Roncq. — Joséphine Heddebant, rue des Carliers. — Hélène Lepoutre, Brun-Pain. — Camille Leclnyse, Phalempins. — Palmire Vandramme, Marlière. — Jeanne Lecombe, rue des Carliers.

Du 16. — Louis Dumont, Croix-Rouge. — Esther Duthoit, rue de Menin. — Marguerite Marécaux, rue du Chateau. — Marie Balcans, rue de la Latte. — Louis Desplechin, rue Delhaye. — Henri Choquet, Croix-Rouge. — Désiré Dal, rue des Poutrains.

Déclarations de décès du 15 mai. — Philomène Dely, 1 an. — Charles Dinois, 68 ans, veuf de dame Octavie Lupart.

Du 16. — Louis Houzet, 9 mois. — Catherine Brixy, 26 ans, épouse de Henri Deprez.— Paul Montagne, 1 an. — Jean-Baptiste Devenain, 40 ans, époux de Eudoxie Stragiede. — Eve Duterte, 3 mois. — Delphine Dujardin, 25 ans, épouse de Henri Lenseigné. — Jean-Baptiste Dussart, 62 ans, époux de Marie Pacot.

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 19 mai 1881, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Jules-Désiré-Joseph DELERUE, décédé à Roubaix, le 19 mai 1869, dans sa 60e année, et de Dame Hortense-Sophie-Liévine-Joseph DAZIN, son épouse, décédée à Roubaix, le 11 mai 1878, dans sa soixante-dixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.


## Lettres mortuaires et d'obits

Imprimerie Alfred Reboux. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

## NOTABILITÉS COMMERCIALES
### de Roubaix

AU MOUTON COURONNE. Nouveautés. Gde-Rue, 58

Hd DELEPORTE, Gde-Place, contour St-Martin
*CHAPELLERIE en tous genres*

Mlle TEMPEZ. Spécialité de Chaussures
Grande-Rue, 44 bis

LIBOSSART Frères, rue du Curé, 10
*Spécialité pr Noces et Baptêmes. Glaces pr malade*

A. LECLÈRE, marchand-tailleur, 31, Gde-Rue.
*Haute Nouveauté Française et Anglaise*
MAISON SÉRIEUSE NE FAISANT QUE LA MESURE

DESBONNET-AVETTANT, Grande-Rue, 20
SPÉCIALITÉ DE BLANC ET DEUIL

BARREZ-LEULIETTE, 30, r. du Vieil-Abreuvoir
*Pianos, Musique, Abonnement et Location.*

DUHEM-MERCHEZ, Grande-Rue, 31
*Corsets, Jupons et Tournures*
MACHINES A COUDRE EN TOUS GENRES.

AU PALAIS DE CRISTAL, 16, Grande-Rue
*Confections pr Hommes et Enfants.*

Mme CHATTELEYN-ONOF, contour Notre-Dame
COURONNES MORTUAIRES
*Plantes et Bouquets en tous genres*

QUEVERUE-MICHAUX, fabricant de Billards
*Succr de Vandecasteele, ancn mn Bocq*
RUE DES DOUZE-APOTRES, 11, A LILLE

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO
TREIZE MÉDAILLES OR, VERMEIL, ARGENT & BRONZE
*E. SCHOUTETEN, 17, r. d'Esquermes, Lille*

FLINOIS-BLONDEAU, Grande-Rue, 18.
HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
*parures diamants, pendules bronze et composition*


## Belgique

— Bruxelles. — On travaille activement au ministère des affaires étrangères à préparer les documents pour les négociations du traité de commerce avec la France. L'urgence de ce travail a privé les fonctionnaires de la division du commerce du congé qui a été accordé à leurs collègues le jour du mariage de la princesse Stéphanie.

— Laeken. — Un nouveau crime vient d'être commis dans l'agglomération bruxelloise C'est encore une fois la morale indépendante, le libertinage qui en est la cause.

A Schaerbeek, rue Rogier, près de la limite de Laeken, habitait un ouvrier tailleur nommé François Salmon, qui vivait séparé de sa femme depuis assez longtemps déjà. A la suite de cette rupture, il noua des relations avec une jeune fille nommée Marie-Catherine Lindemans. Il y a quelques jours Salmon tomba malade et fut conduit à l'hôpital Saint-Jean; où il resta en traitement jusqu'à sa guérison. Il sortit de l'hôpital le 12 mai, et n'eut rien de plus pressé que de rechercher la malheureuse qu'il avait séduite.

Mais celle-ci avait disparu en enlevant tout le mobilier de Salmon et travaillait comme repasseuse chez la veuve Deleu, dans la rue Rogier à Schaerbeek, Salmon vint rôder souvent devant l'atelier. Il fit plusieurs fois des scènes qui n'eurent aucun effet sur la jeune fille, qui d'ailleurs ne se conduisait pas mieux. Ce manège dura jusqu'à mardi matin. Vers 7 heures, il avait guetté la repasseuse; comme elle sortait d'un estaminet, Salmon s'élança sur elle et lui porta, sans prononcer un mot, quatre coups d'un de ces énormes ciseaux servant aux tailleurs. Deux coups atteignirent la victime à la poitrine, le troisième au bas-ventre, le quatrième au bras droit. Après cette lâche agression, le meurtrier s'enfuit dans la direction de Laeken.

La malheureuse qui perdait le sang en abondance, eut encore la force de le poursuivre. Elle fit ainsi 400 mètres en courant, puis elle tomba évanouie dans une mare de sang. Son état était affreux. Un agent de police de Laeken, confia la victime aux soins des personnes accourues et se lança sur la trace du misérable qu'il eut bientôt rejoint. Salmon tenait encore à la main l'instrument du crime. Ses mains étaient tout ensanglantées. Sommé de se rendre, il laissa tomber son arme et l'agent put se rendre maître de sa personne.

Il appert du témoignage d'un certain Claessens, ajusteur demeurant rue Joly, à Scharbeek, que Salmon s'est rendu vendredi chez lui, vers 2 heures de relevée. et lui dit en apportant ses ciseaux à repasser : « Du moment que les pointes sont bonnes, c'est tout ce dont j'ai besoin. » Au moment de son arrestation, il aurait dit aussi : « Ce que j'ai fait, je l'ai bien fait. » Salmon peut avoir 30 ans.

*P.-S.* — La victime est morte dans de vives souffrances hier, vers trois heures de l'après-midi.

## FAITS DIVERS

— Tentative d'empoisonnement du Czar. — Nous citons, sous toute réserve, la dépêche suivante que la *Lanterne* dit avoir reçue de son correspondant spécial de Russie à Saint-Pétersbourg par la voie de Kœnigsberg :

« Kœnigsberg, 13 mai.

« Hier, une tentative s'est produite au palais de Gatchina. Je vous ai déjà signalé, dans mes précédentes dépêches, toutes les précautions prises pour déjouer les tentatives criminelles dont le Czar est sans cesse menacé.

» Un cordon de troupes, presque infranchissable, entoure le palais de Gatchina. Les personnes entrant et sortant sont fouillées. Leurs cartes photographiques doivent être déposées à l'intendance du palais ; de plus, deux personnes connues, et présentant une garantie sérieuse, se rendent responsables de la personne introduite au palais, et dont la photographie est revêtue de la signature des deux parrains.

» Malgré ces précautions, voici ce qui s'est passé hier au déjeûner du Czar : « Chaque plat que le Czar reçoit est visité par trois personnes. Deux médecins sont spécialement chargés de goûter les plats qui doivent être servis à la table impériale. Cette analyse se fait à la cuisine même. Ensuite le chambellan de service qui se trouve dans la salle à manger est obligé de goûter à chaque plat avant qu'il soit offert au Czar.

» Hier matin, on servit un plat russe (vinaigrette) sorte de salade, mélangée de viande, qu'affectionne beaucoup l'Empereur. Il s'était servi et se préparait à le manger, quand le chambellan s'aperçut que ce plat ne figurait pas sur le menu qui est toujours signé par le chef de cuisine et le chef de service. Fort surpris, et craignant quelque manœuvre criminelle, il empêcha le Czar de le manger. Des recherches furent faites pour savoir comment il se faisait que ce plat, qui ne figurait pas sur la carte, fût quand même sur la table.

» Les médecins appelés en firent de suite l'analyse chimique, et on constata que cette salade avait été saupoudrée avec de l'arsenic. Grand émoi, comme vous le pensez. Le Czar se leva immédiatement de table. De l'enquête faite sur-le-champ, et sur les aveux d'un domestique, un des aides de cuisine fut accusé d'avoir glissé ce plat entre les autres sans qu'on l'eût aperçu.

» Immédiatement arrêté, il fut conduit à la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul. L'instruction se continue. Chose curieuse, avant-hier, Alexandre III avait reçu en due forme un papier l'invitant à ses propres funérailles. Il avait trouvé cet écrit sur son bureau, dans son cabinet de travail. Comme on le dit ici, c'est à cause de cette tentative d'empoisonnement que le comte Loris Mélikoff est tombé en disgrâce. »

— Sarah Bernhardt a débarqué au Havre dimanche matin a dix heures et demie, par un temps magnifique. Une foule immense a salué par des vivats l'artiste, qui répondait, en saluant à son tour à l'aide d'un petit drapeau tricolore.

M. Grosos, président de la société des sauveteurs, accompagné d'une délégation de sauveteurs, après avoir offert à Sarah deux immenses bouquets de Nice, a souhaité la bienvenue sur la terre française à la tragédienne, en la remerciant d'avoir accueilli la demande qu'on lui avait fait de donner une représentation au bénéfice de la société. Trois fanfares jouaient des mélodies de circonstance au moment du débarquement, qui s'est effectué sous une tente tapissée de drapeaux et garnie de fleurs.

Aussitôt débarquée, Sarah s'est rendue à sa villa de Saint-Adresse, où de nombreux visiteurs sont allés lui présenter leurs hommages. Elle a exprimé à tous sa joie de se retrouver enfin en France. Elle a passé la journée à Saint-Adresse, où les visites sont arrivées en masse, et où elle restera jusqu'à mercredi, jour fixé pour son retour à Paris.

Sarah Bernhardt a tout à fait bonne mine et paraît avoir engraissé.

— La dame B..., domiciliée rue des Lyonnais, avait laissé hier dans la matinée ses deux enfants, Georges et Emile, seuls dans sa chambre qu'elle ferma à clef. Un chat restait en compagnie des deux bambins Ceux-ci, ayant fait rougir le tisonnier, infligèrent au pauvre animal de cruelles brûlures. Fou de douleur, le matou cherchait vainement une issue pour échapper aux tortures de ses jeunes bourreaux, et ceux-ci continuaient leur jeu à la fois barbare et dangereux.

Tout à coup, le chat, devenu furieux, se jeta à la figure du petit Georges, et, de ses terribles griffes, lui laboura profondément les joues, le front et le cou, tandis que son frère s'était blotti, terrifié, dans un coin de la chambre.

Le chat ne lâchait pas sa proie, lorsque les voisins, attirés par les cris de l'enfant, enfoncèrent la porte et délivrèrent l'imprudent gamin. Il avait le visage tout ensanglanté et l'œil gauche paraît à peu près perdu. On juge du désespoir de Mme B... en rentrant ! Des soins immédiats ont été prodigués au petit Georges, mais il est probable qu'il restera défiguré pour la vie.

— L'Affaire La Roncière. — On lit dans le journal *La Ville de Paris* : « A propos de la mort de l'amiral La Roncière, tous les journaux rappellent en quelques lignes le drame étrange qui, en 1835, eut pour héros — ou plutôt pour victime — le lieutenant Emile de la Roncière, frère de celui qui vient de mourir. Bien étrange, en vérité, cette aventure, qui fut suivie d'une condamnation imméritée, et qui passionna toute la France pendant quelques mois. Aujourd'hui, après les remarquables expériences de M. le docteur Charcot, à la Salpétrière, l'innocence de La Roncière n'eût pas été l'objet d'un doute. L'accusatrice était Mlle de Morell, fille du général de ce nom, alors à Saumur. Elle déclara que le mercredi 24 septembre 1835, vers deux heures du matin, elle fut tout à coup réveillée par le bruit d'un carreau qu'elle entendit briser à sa fenêtre. La croisée s'ouvrit et un homme entra. Il était de taille ordinaire, vêtu d'une capote de drap et coiffé d'un bonnet de police en drap rouge qui lui parut bordé d'un galon d'argent. Son regard était effrayant (ce sont les termes mêmes de la déposition). Elle reconnut immédiatement La Roncière, qui se jeta sur elle en disant : *Je vais ou je viens me venger* ! Il la saisit par les épaules, la terrassa et la dépouilla de sa camisole de nuit « qui n'a pas été retrouvée. »

Il lui passa ensuite un mouchoir autour du cou, et il le serra avec assez de force pour ne laisser à sa victime que la faculté de pousser de faibles gémissements. Il lui passa en outre une corde autour du corps, et il serra cette corde; puis il lui porta des coups violents sur la poitrine et sur le bras ; il la mordit également au poignet droit. Enfin il lui porta aux cuisses deux coups avec un instrument qu'elle ne vit pas, mais qu'elle crut être un couteau. Alors elle cria. Sa gouvernante, miss Allen, vint à la porte et l'agita pour l'ouvrir. Alors La Roncière déposa une lettre sur la commode et se retira par la fenêtre qui était restée ouverte. Quand la gouvernante entra, elle trouva Mlle de Morell évanouie, sur le carreau, n'ayant que sa chemise ; son cou était entouré d'un mouchoir blanc; une corde lui serrait le corps autour de la taille. Revenue à elle, elle raconta ce qui venait de se passer. La gouvernante s'approcha de la croisée ouverte, et sur le parapet du pont elle aperçut La Roncière vêtu d'une capote et d'un bonnet de police. Il regardait en riant la croisée du cabinet de Mlle de Morell.

Dans cette déposition tout est faux, du premier mot au dernier. La jeune fille était en proie a des attaques, dont la preuve fut 20 fois donnée pendant les débats. Elle ne pouvait venir déposer qu'à minuit et avait des allures d'hallucinée. Voici ce qui était évident.

Miss Allen n'avait pas entendu briser le carreau, n'avait pas entendu le bruit de la lutte. La Roncière avait passé la nuit chez une lingère, Emilie Ronault, dont la porte était fermée à clef, et dont cette femme avait la clef dans sa poche. Si les carreaux avaient été cassés du dehors, les morceaux en seraient tombés en dedans. C'est le contraire qui avait eu lieu. Pour qu'un homme put pénétrer dans cette chambre qui était au troisième étage, il fallait une échelle de corde de plus de quarante pieds. Aucune trace à la gouttière. Un à un tous les détails de l'accusation tombaient sous le coup de l'invraisemblance la plus outrée. Des lettres anonymes de menaces, d'injures, étaient adressées quotidiennement à Mlle de Morell. Ce fut à ce sujet que parurent en justice ces experts en écriture qui devaient fournir à Henry Monnier le type de son immortel M. Prud'homme. Or, pour qui examine les pièces, ces lettres avaient été écrites par la prétendue victime elle-même. Et pourtant La Roncière fut condamné à dix ans de réclusion. Il est vrai que, par sa faiblesse, sa timidité, il donna des armes à ses adversaires. C'était un esprit irrésolu, et il ne trouva pas les accents qui peuvent convaincre un jury de l'innocence de l'accusé. La vérité était que Mlle de Morell était atteinte d'une affection cataleptique, qu'elle avait cru à la réalité d'une hallucination. Les passions provinciales s'emparèrent de l'accusation et influencèrent le jury au point de lui fermer les yeux à la vérité la plus évidente. Le crime n'avait pas été commis !

## TRIBUNAUX

LE GROS LOT DE LA LOTERIE FRANCO-ESPAGNOLE.

Décidément il y a bien des chances pour ne pas retrouver l'heureux gagnant des 150,000 francs représentant le gros lot de la loterie franco-espagnole.

Et pourtant ce ne sont certes pas les réclamations qui ont manqué !

Depuis l'époque du tirage, il n'y a de jour où M. Jaluzot n'ait été assailli de lettres lui venant de tous les coins du monde, et dans lesquelles leurs auteurs faisaient prévaloir leurs prétentions sur la propriété du fameux numéro 2,803,490 qu'elles avaient perdu ou qui leur avait été volé.

Parmi les plus acharnés s'est trouvé un sieur Bouillaud, cultivateur, maire de la Chapelle-Saint-Martial (Creuse), qui, se voyant refuser les 150,000 fr., n'a pas hesité un seul instant à assigner M. Jaluzot et le comité de la loterie.

Me Comby, qui plaide pour M. Bouillaud soutient que son client était, en effet, parfaitement possesseur du 2,803,490 mais qu'il l'a malheureusement perdu, traversant un bois.

— D'ailleurs, ajoute-t-il, M. Bouillaud a fait connaître au comité de la loterie la perte de son billet, et cela deux jours avant le tirage, ce n'est donc que par malchance qu'on a retrouvé qu'une lettre de lui datée du 31 mars, c'est-à-dire trois jours après le tirage de la loterie, qui avait été effectué le 28.

M. Valframbert repousse cette prétention, qu'il considère comme aussi peu sérieuse que les précédentes; et pour édifier le tribunal il lui donne lecture de la lettre suivante, adressée par un habitant de la commune de Morestier (Calvados) au comité de la loterie :

« Il est inutiles que les honorables directeurs de la loterie se préoccupent de rechercher le billet portant le n° 2,803,490. Le possesseur du billet gagnant le gros lot, c'est moi; mais je n'ait pas voulu en profiter, et je viens de le brûler devant M. le maire, qui a pris soin de certifier le numéro de mon billet.

» J'ai voulu renoncer au gain que m'assurait ce billet ; j'ai trois mille francs de rente qui me suffisent ; je suis dépourvu de toute ambition et préfère que les pauvres profitent des 150,000 francs. Qu'on ne me loue pas ; c'est l'égoïsme qui me guide à cette résolution : je n'ai que des parents éloignés, avec qui je n'ai pas de relations. Je ne veux pas changer mes